Département des YVELINES
Arrondissement de RAMBOUILLET
Canton d'AUBERGENVILLE
MAIRIE DE MERE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 30 Juin 2017

Date de convocation 22/06/2017

L'an deux mil dix sept

Le 30 juin à 20 heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de

Date d'affichage 23/06/2017

Monsieur Michel RECOUSSINES, Maire,

Etaient présents:

Mrs Simon COULOMBEL, Mmes Sylviane DUQUENOY, Dominique CHESNEAU, Françoise BUSTARRET, Mrs Serge BISSONNET, Michel MERCIER, Mme Françoise DOUCET-PREVOT, Mrs Patrick MARIE, Philippe CLEMENCE, Mme Isabelle DEMONCHY, Mrs Alain DAMIENS, Alain COLOMBI, Mme Monique BOURG, Mr Guillaume CORNILLEAU

Absente représenté :

Mr Alain MOLLE représenté par Mr Michel RECOUSSINES Mme Isabelle BONNUIT représentée par Mr Simon COULOMBEL Mme Sandrine PAPON représentée par Mr Alain COLOMBI C. JUMEL-TROUFLEAU

Nombre de Conseillers

En exercice:

19

Votants:

18

Présents :

15

Mme Françoise DOUCET a été élue secrétaire de séance

1-Approbation du précédent Conseil Municipal

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le précédent conseil en date du 30 juin 2017.

2- Subvention accordée à l'association des anciens combattants - CATM

Dans le cadre de leur activité, l'association des anciens combattants, Mr LOREILLER sollicite une aide financière auprès de la commune de Méré.

L'association a adressé un dossier à Monsieur le Maire comportant leur demande. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 100 € pour l'année 2017.

0

3- Convention de prestations de service pour l'accueil des enfants de Méré au centre de loisirs de Montfort l'Amaury pour le mois de juillet 2017 et tarification

L'IFAC nous propose la mise en place d'une convention de prestations de service pour l'accueil des enfants de la commune à l'accueil de loisirs de Montfort l'Amaury.

Cette convention est prévue pour les vacances d'été et seulement pour le mois de juillet 2017.

La présente convention est conclue du lundi 10 juillet au vendredi 28 juillet 2017 inclus.

L'accueil de loisirs fonctionnera pour les enfants de 3 à 12 ans L'accueil de loisirs fonctionnera du lundi au vendredi de 7h30 à 19h00.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la mise en place de la convention de prestations de service pour l'accueil des enfants de la commune de Méré à l'accueil de loisirs de Montfort l'Amaury et accepte la participation financière de la commune de Méré fixée à 20 € par jour et par enfant,

4. Revalorisation du service restauration scolaire pour l'année scolaire 2017/2018

La Communauté de Communes Cœur d'Yvelines en date du 24 mai 2017 nous informe de la revalorisation du prix des repas du prestataire «Yvelines Restauration » à compter de juillet 2017 à hauteur de 2.5 % d'augmentation pour l'offre de base (repas de 5 composantes) pour un tarif de repas à 2.23 €. Les trois propositions faites par la Communauté de Communes sont :

<u>Offre de base</u>: Repas 5 composantes (1 hors d'œuvre, 1 plat protidique, 1 légume ou 1 féculent, 1 fromage ou laitage et 1 dessert)

Option 1: Repas 4 composantes (1 hors d'œuvre/1 fromage ou laitage, 1 plat protidique, 1 légume ou 1 féculent, 1 dessert)

Option 2: Repas avec 1 aliment bio (5 composantes dont 1 bio minimum)

Cœur d'Yvelines	offre de base	option 1	option 2
2016/2017	2,10€	1,97€	2,29 €
2017/2018	2,23 €	2,07€	2,43 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide la mise en place d'une nouvelle tarification en choisissant l'option 2 (repas avec un aliment bio minimum) à compter du 1^{er} septembre 2017, comme indiqué dans le tableau joint ci-après :

RESTAURATION SCOLAIRE	TARIF 2016/2017	TARIF 2017/2018
Prix du repas	3.48 €	3.80 €
Prix du repas à partir de 3 enfants	3.18 €	3.50 €
Prix du repas pour les enfants allergiques (PAI)	1.08 €	1.10 €
Prix du repas Personnel Communal	2.46 €	2.80 €

2.80 €

fm fm

5- Approbation du changement des rythmes scolaires

Suite au décret n° 2017-1108 du 27 juin relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques et au courrier du 3 juillet 2017 de Monsieur Clément (DASEN) donnant son accord pour le retour à la semaine de quatre jours, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'appliquer les nouveaux rythmes scolaires suivants à compter de l'année 2017/2018 :

	8H20	8H30	11H30	13h30	16h30
LUNDI	ACCUEIL	ENSEIGNEMENT	PAUSE MERIDIENNE	ENSEIGNEMENT	SORTIE ECOLE
MARDI	ACCUEIL	ENSEIGNEMENT	PAUSE MERIDIENNE	ENSEIGNEMENT	SORTIE ECOLE
MERCREDI	Fig. 25		BÉRÉ TOUTE LA	JOURNÉE	
JEUDI	ACCUEIL	ENSEIGNEMENT	PAUSE MERIDIENNE	ENSEIGNEMENT	SORTIE ECOLE
VENDREDI	ACCUEIL	. ENSEIGNEMENT	PAUSE MERIDIENNE	ENSEIGNEMENT	SORTIE ECOLE

6- Dénomination d'une voie

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmes), le travail des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer la voie au lieudit « Le Mesnil Piquet » et de lui donner la dénomination suivante « Chemin de Montfort »,

7- Demande de subvention auprès du Parc National Régional de la Haute Vallée de Chevreuse (PNR) pour la création d'un jardin médiéval

La commune de Méré désire créer un jardin d'inspiration médiévale sur le terrain de l'abbaye sur une emprise d'environ 550 m².

Elle souhaite demander auprès du PNR une subvention pour réduire le cout final de la commune.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la création d'un jardin d'inspiration médiévale sur le terrain de l'abbaye et demande une subvention auprès du PNR pour la restauration et aménagement d'habitats et d'espaces naturels d'intérêt écologique, paysager ou pédagogique à hauteur de 60 % du montant HT.

P

A

in w

3

Le montant des devis sont :

Ste OFF ROAD pour l'installation du verger Ste LENEIDRE pour le matériel du verger Ste PAYSAGE EQUIPEMENT pour 16 m3 Ste PEPINIERES CHARENTAISES pour les plantes	9 555,00 € HT 1 532.80 € HT 560.00 € HT 848.50 € HT	1839.36 € TTC 616.00 € TTC 933.35 € TTC
TOTAL	12 496.30 € HT	12 943.71 € TTC

Le montant de la subvention prévue sera donc de 60 % de 12 496.30 € HT soit 7 497.78 €.

8- Nomination des délégués titulaires et suppléants aux élections sénatoriales

La commune de Méré doit nommer des délégués titulaires et suppléants pour les élections sénatoriales. La totalité des conseillers municipaux de nationalité française sont délégués de droit pour participer au vote lors des élections sénatoriales, et qu'il convient de désigner 5 titulaires et 3 suppléants,

Le vote sans débat, est à bulletin secret, à scrutin de liste à la proportionnelle.

La proclamation des résultats a fait l'objet de l'établissement d'un procès-verbal immédiatement à la fin du scrutin, qui a été affiché à la porte de la Mairie et transmis à la Préfecture.

Le Maire propose au Conseil Municipal de prendre connaissance de la liste présentée :

POUR LES SENATORIALES 2017

Le Conseil Municipal procède au vote à bulletin secret, chaque électeur choisissant le bulletin auquel il souhaite apporter sa voix.

Le bureau de vote est constitué:

- d'un président : Mr Michel RECOUSSINES, Maire
- d'une secrétaire : Mme Dominique CHESNEAU
- de 4 membres : Mrs Simon COULOMBEL, Michel MERCIER, Guillaume CORNILLEAU et Mme Françoise DOUCET.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

votants: 18 votes blancs: 3

votes nuls: 2 votes exprimés: 13

soit 13 voix pour la liste « POUR LES SENATORIALES 2017 »

La liste « POUR LES SENATORIALES 2017 » a 5 titulaires soit : Mr RECOUSSINES Michel, Mme CHESNEAU Dominique, Mr COULOMBEL Simon, Mme DUQUENOY Sylviane, Mr MOLLE Alain,

et 3 suppléants élus : Mme BOURG Monique, Mr MARIE Patrick, Mme DEMONCHY Isabelle.

Un procès-verbal des opérations de vote est dressé et signé par les membres du bureau de vote

d white

Via S